



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL COMMUNAL DU 20.05.2015.**

PRESENTS :

M. Gilbert DELEU, Bourgmestre-Président;  
Mme Marie-Eve DESBUQUOIT, M. Freddy BAELEN, Mme Chantal BERTOUILLE et M.  
Didier VANDESKELDE, Echevins ;  
MM. Didier SOETE, Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Mme Alice LEEUWERCK,  
MM. Vincent BATAILLE, Philippe MOUTON, Mme Carine HEYTE-STAMPER, MM. André  
GOBEYN, Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mmes Jeannette CATTEAU-  
DUGARDIN, Marion HOF, M. Eric DEVOS, Mme Charlotte GRUSON, M. Patrick  
DOMICENT, Mmes Fabienne COPPIN et Claudine BOUCHARD, Conseillers  
Communaux ;  
M. Cédric VANYSACKER, Directeur Général, Secrétaire.

-----

Monsieur Luc DE GEEST, Echevin, Madame Myriam LIPPINOIS et Monsieur Frank EFESOTTI,  
Conseillers Communaux, sont excusés.

-----

Le Conseil Communal se réunit au lieu ordinaire de ses séances.

La séance est ouverte à 21.05 heures sous la présidence de Monsieur Gilbert DELEU,  
Bourgmestre, suite à la convocation écrite par le Collège Echevinal en date du 07.05.2015.

-----

Le tirage au sort qui doit déterminer l'ordre des votes donne le résultat suivant :

**P.S.-ECOLO – M.R. - ACTION**

-----

**1<sup>er</sup> objet : Approbation du P.V. de la séance du Conseil Communal du 27.03.2015.**

Monsieur le Président propose au Conseil d'approuver le P.V. de la séance du Conseil  
Communal du 27.03.2015 tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, précise que contrairement à l'engagement  
pris et acté au procès-verbal, la mise en ordre de la plaine de jeux située le long du RAVeL  
du canal Comines-Ypres n'a pas été effectuée.

Monsieur le Président précise que l'espace de jeux situé à cet endroit n'est pas un espace  
communal, que cet espace est géré par les Voies Hydrauliques du Service Public de  
Wallonie et que les plaines de jeux propriété de la commune font l'objet de fréquents  
entretiens et réparations.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le P.V. de la séance  
du Conseil Communal du 27.03.2015, tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

Le P.V. de la séance du Conseil Communal du 27.03.2015 sera inséré dans le registre aux  
délibérations du Conseil Communal.

**2<sup>e</sup> objet : Fabrique d'Eglise Saints Pierre et Paul de Ploegsteert. Compte pour l'année 2014. Approbation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**3<sup>e</sup> objet : Fabrique d'Eglise Saint-André du Bizet. Compte pour l'année 2014. Approbation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**4<sup>e</sup> objet : Fabrique d'Eglise Saint-Chrysole de Comines. Compte pour l'année 2014. Approbation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**5<sup>e</sup> objet : Règlement complémentaire de police relatif aux limites des agglomérations de Comines et Warneton (soit Comines, Ten-Brielen, Houthem, Bas-Warneton et Warneton). Abrogation. Nouvelle décision.**

Monsieur le Président propose au Conseil d'adopter un règlement complémentaire de police relatif aux limites des agglomérations de Comines et Warneton (soit Comines, Ten-Brielen, Houthem, Bas-Warneton et Warneton).

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, souhaite connaître les raisons amenant à devoir changer les limites des agglomérations.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président, qui précise qu'il s'agit de mettre la signalisation en conformité avec les dispositions légales en vigueur, et en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**6<sup>e</sup> objet : Centre Public d'Action Sociale. Procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » du 17 mars 2015. Communication.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

-----

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, souhaite attirer l'attention des membres de la présente assemblée sur les plaintes émises par des commerçants depuis le déplacement du marché du lundi à Comines de la Place Sainte-Anne vers le marché couvert de la Place du Pont Neuf. Ce site se trouvant dans un véritable « courant d'air », il s'interroge sur le re-déplacement, dans un souci de redynamisation, du marché sur la Place Sainte-Anne et précise que le marché de Comines-France connaît un succès croissant.

Monsieur le Président précise que de manière générale et constante, les marchés hebdomadaires connaissent une baisse de fréquentation.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, précise que durant la précédente mandature, il est intervenu plusieurs fois par rapport à la gestion du marché hebdomadaire de Comines. Il s'interroge sur les raisons, si les marchés de Warneton, du Bizet et de Ploegsteert fonctionnent, amenant celui du lundi à Comines à aller de moins en moins bien. Il précise que le marché de Provence a donné l'exemple d'un événement qui marche bien, avec beaucoup de publicité certes et que depuis quelques années aussi, plusieurs événements particuliers ont été organisés sous le marché couvert et avec un certain succès.

Monsieur le Président précise que des efforts de (re)dynamisation des marchés locaux sont mis en œuvre (aménagement de toilettes, animations musicales, adaptation des horaires des bus TEC, ...), qu'il semble que les prix pratiqués au marché de Provence n'incitaient pas à l'achat et que la baisse de fréquentation du marché de Comines dépend aussi de la création des marchés de Warneton et de Ploegsteert.

-----

**7<sup>e</sup> objet : Finances communales. Comptes budgétaires et de résultats pour l'exercice 2014. Bilan au 31 décembre 2014 et synthèse analytique. Approbation.**

Monsieur le Président invite Monsieur Régis DUMORTIER, Directeur Financier, à exposer les documents suivants :

- comptes budgétaires et de résultats pour l'exercice 2014 ;
- bilan au 31 décembre 2014 ;
- synthèse analytique.

Monsieur Régis DUMORTIER, Directeur Financier, expose, à l'aide de slides, les documents susvisés et les commente comme suit :

**Dia 1**

Il est proposé aux membres du Conseil Communal de parcourir les chiffres des comptes annuels 2014 comprenant le compte budgétaire, le bilan, le compte de résultats et la synthèse analytique.

**Dia 2 – Compte budgétaire**

Au niveau du compte budgétaire, instrument de mesure de l'exécution du budget, celui-ci dégage deux résultats :

**-le résultat budgétaire**, à savoir l'ensemble des droits constatés nets – les engagements, s'élève à **9.235.494 € (10.447.317 € en 2013)** et sera injecté dans le budget 2015 par voie de modification budgétaire en corrigeant le boni des exercices antérieurs;

**-le résultat comptable**, à savoir les droits constatés nets – les imputations, s'élève à **9.717.290 € (10.743.232 € en 2013)** et qui sera reporté au compte 2015.

La différence entre les 2 résultats constitue l'ensemble des crédits reportés, c'est-à-dire engagés, mais non imputés.

**Dia 3 – Résultat budgétaire à l'exercice propre**

Ce graphique précise l'évolution du résultat budgétaire ordinaire à l'exercice propre depuis 2011, celui-ci ne tient donc pas compte des exercices antérieurs et des prélèvements.

Le résultat à l'exercice propre s'établit à 731.887 € et est en diminution de 18% par rapport à 2013.

#### **Dia 4 – Résultats budgétaires et comptables généraux**

Ce graphique précise l'évolution du **résultat budgétaire ordinaire global** depuis 2011 qui s'établit à **9.235.494 €** et est en diminution de 11,60% par rapport à 2013.

Il est important de souligner qu'en 2014, le fonds de réserve extraordinaire a été alimenté d'un montant de 2.000.000,00 € ce qui n'est pas sans conséquence sur le résultat global.

#### **Dia 5 – Résultats budgétaires et comptables généraux**

Ce graphique reprend :

-d'une part, l'histogramme des dépenses/recettes et du résultat à l'exercice propre depuis 2008,

-et d'autre part, les courbes des résultats budgétaires et comptables généraux, c'est-à-dire les résultats de l'exercice propre auxquels on ajoute les opérations de prélèvements et les résultats des exercices antérieurs.

#### **Dia 6 – Ventilation économique – exercice propre - Dépenses**

Cette dia reprend les dépenses ordinaires à l'exercice propre depuis 2011 avec ventilation par groupe économique, les variations en % d'une année à l'autre ainsi que le % dans les dépenses ordinaires.

Du total des dépenses globales à l'exercice propre, les dépenses de personnel représentent 46,64%, les dépenses de fonctionnement 12,19%, de transferts 34,59% et de dette 6,58%. **Elles augmentent de 10,80% à l'exercice propre.**

**De manière globale, les dépenses ordinaires à l'exercice propre augmentent de 19,17% par rapport à 2013.**

Par rapport à 2013, on constate une hausse des dépenses de transfert (9,9%) et de dette (8,3%) et plus sensible au niveau des dépenses de personnel (14,7%), les dépenses de fonctionnement quant à elles sont pratiquement stables.

#### **Dia 7 – Ventilation économique – exercice propre - Recettes**

Cette dia reprend les recettes ordinaires à l'exercice propre depuis 2011 avec ventilation par groupe économique, les variations en % d'une année à l'autre ainsi que le % dans les recettes ordinaires.

Du total des recettes globales à l'exercice propre, les recettes de prestations représentent 4,40%, les recettes de transferts 91,15% et de dette 4,46%.

**Elles augmentent de 9,51% à l'exercice propre.**

**De manière globale, les recettes ordinaires augmentent de 8,68% par rapport à 2013.**

Par rapport à 2013, on remarque une hausse des recettes de transferts de 10,3% et des recettes de prestations (9,7%) et une baisse des recettes de dette (-5,1%).

#### **Dia 8 – Evolution des dépenses (Personnel)**

Les dépenses de personnel s'élèvent à **10.016.413 €** et représentent 44,64% des dépenses ordinaires à l'exercice propre et sont en **hausse de 14,70%** par rapport à 2013.

Il y a cependant lieu de tenir compte de la nouvelle comptabilisation des dépenses de personnel relatives aux APE (entre autres) qui veut que soit comptabilisé le montant total brut des cotisations patronales (ce qui n'était pas le cas auparavant), cette nouvelle méthode de comptabilisation interfère donc dans les analyses à ce niveau. Il est à noter que nous retrouvons, par conséquent, en recettes le montant de la récupération relative à la déduction des cotisations patronales pour ce type de contrat.

#### **Dia 9 – Evolution des dépenses (Personnel)**

Cette dia reprend le coût net des dépenses de personnel et des mandataires depuis 2011, celui-ci a augmenté de 3,53% par rapport à 2013. Les recettes de personnel sont fonction de la perception des subsides APE, PTP, AWIPH, ACTIVA, ....

Elle est accompagnée d'un tableau reprenant :

- le nombre moyen d'équivalents temps plein ;
- le coût moyen par équivalent temps plein ;
- le rapport coût net/volume des dépenses ordinaires ;
- l'évolution en pourcentage des dépenses brutes, recettes et coût net,

et ce, depuis 2011.

Le coût net moyen par équivalent temps plein est de 30.570 € en 2014 et a donc progressé de 3,5% par rapport à 2013.

#### **Dia 10 – Evolution des dépenses (Fonctionnement)**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **2.618.754 €** et représentent **12,19%** des dépenses ordinaires. Elles sont en **légère augmentation (1,18%) par rapport à 2013.**

Les principaux postes en progression sont :

Travaux et fournitures voiries : + 81% (réfection trottoirs Grand'Rue, rue du Triangle, ...)

Autres frais de fonctionnement des bâtiments : + 36% (glissement frais de chauffage) ;

Autres frais techniques : + 15,87% (Service incendie, illuminations, cavurnes, ) ;

Divers : + 15% (élections, réception et représentation)

Certains postes sont cependant en diminution significative :

Déchets : - 68% (service enlèvement immondices – ramassage qui est devenu une dépense de transfert) ;

Electricité : -51% (voir plus haut poste autres frais de fonctionnement) ;

Correspondance : - 12%

#### **Dia 11 – Evolution des dépenses (Transferts)**

Les dépenses de transfert s'élèvent à **7.427.038 €** et représentent **34,59%** des dépenses ordinaires et sont en **hausse de 10% par rapport à 2013** et ce, essentiellement par la hausse du poste intervention dans les déchets (voir plus haut) mais également la comptabilisation de non-valeurs (taxes, Plan Marshall), de remboursement de subsides (PCs, ...) cotisation piscine, ...

### **Dia 12 – Evolution des dépenses (Dettes)**

Les dépenses de la dette s'élèvent à **1.412.176 €** et représentent **6,58%** des dépenses ordinaires et sont en **hausse de 8,31% par rapport à 2013**.

On remarque la légère baisse de la dette à LT par rapport à 2013 (financement par emprunt/subside dans de nombreux dossiers subsidiés Région Wallonne), des charges d'emprunt part Etat (+ 6%) et du poste « autres » (+10,78% annuités SPGE dans le cadre des travaux d'égouttage).

### **Dia 13 – Evolution des recettes (Prestations – Dettes)**

Cette dia reprend les recettes ordinaires de prestations et de dette.

Au niveau des prestations, hausse sensible (9,73%) par rapport à 2013 et ce, dans pratiquement tous les postes de types : notes de crédit, recettes SV100, rembt travaux compte de tiers, ...

Au niveau des recettes de la dette, on remarquera une baisse des intérêts créditeurs (-50%) et une stabilisation des dividendes des intercommunales.

### **Dia 14 – Evolution des recettes (Transferts)**

Elles sont en hausse de 10,33% par rapport à 2013.

Les principales variations à la hausse :

Fonds des communes : + 6,86%

IPP : ++16%

Autres subventions et transferts : +75% à mettre en relation avec les dépenses de personnel (récupération réduction cotisations patronales).

Les principales variations à la baisse :

- Taxe autos : -7,78% (perception par la Région Wallonne depuis 2014).

### **Dias 15 – Compte de résultats**

Le tableau reprend l'ensemble des chiffres des différents résultats de l'exercice.

Le compte de résultats de l'année 2014 présente donc :

-un boni courant de 988.012 € ;

-un boni d'exploitation de 2.059.430 € après opérations de redressement ;

-un mali exceptionnel de 2.489.606 € ;

pour un montant total des charges de 26.425.015 € et des produits de 25.994.839 €,

soit un mali de l'exercice de 430.176 € (1.977.840 € en 2013).

Ce mali s'explique en grande partie par l'alimentation du fonds de réserve de 2.000.000 €.

### **Dia 16 – Evolution du résultat de l'exercice**

Le diagramme reprend l'évolution du résultat de l'exercice depuis 2009.

### **Dia 17 – Analyse des charges**

Ce tableau reprend l'ensemble des charges avec variations les plus significatives entre 2013 et 2014.

Au niveau des charges courantes, on remarque des hausses dans tous les postes à l'exception des services et biens d'exploitation.

Les charges courantes sont en augmentation de 10,84%.

A noter l'alimentation de 2.000.000 € pour le fonds de réserve extraordinaire.

### **Dia 18 – Analyse des produits**

Ce tableau reprend l'ensemble des produits avec variations les plus significatives entre 2013 et 2014.

Au niveau des produits courants, on remarque des mouvements dans tous les postes et de 11,93% pour les produits totaux.

### **Dia 19 – Investissements**

Ce tableau reprend les investissements (extraordinaires) sur les 4 dernières années ainsi que le financement utilisé : emprunts, subside, autofinancement (fonds de réserve extraordinaire).

Les montants engagés à l'extraordinaire sont donc couverts de la manière suivante :

-fonds de réserve extraordinaire : 20% ;

-emprunts : 56% ;

-subsidés : 24%.

### **Dia 20 – Réserves et provisions**

Cette dia reprend le détail des fonds de réserve ordinaire et extraordinaire.

Pour rappel, le fonds de réserve extraordinaire a été alimenté d'un montant de 2.000.000 € en 2014 (prélèvement de l'ordinaire) et s'élève donc au 31.12.2014 à 4.582.393 €.

### **Dia 21 – Trésorerie**

Cette dia reprend le détail et le rendement net de la trésorerie depuis 2011.

La trésorerie courante est stable par rapport à 2013 et a augmenté de 2% au total par rapport à 2013 (emprunts).

Il n'est pas inutile de rappeler que, en fonction de l'utilisation pratiquement systématique de la trésorerie ordinaire pour financer les projets extraordinaires et de reconstituer celle-ci en fin de projet, ladite trésorerie ne reflète pas la réalité, elle devrait être plus conséquente. De plus, comme vu plus haut, les investissements subsidiés type CRAC et SOWAFINAL sont supportés eux aussi momentanément par la trésorerie ordinaire. Enfin, pour rappel, la Ville a procédé à une avance de trésorerie récupérable auprès de la Régie foncière autonome (650.000 €) encore à reconstituer à ce jour.

Le rendement net de la trésorerie a diminué de 50% par rapport à 2013 et est évidemment dépendante des intérêts versés ou non lors de placement à terme échéant dans le courant de l'année.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Directeur Financier pour son travail et ses explications.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, félicite Monsieur le Directeur Financier pour son travail et sa présentation. Il s'interroge sur l'augmentation du fonds de réserve extraordinaire et précise que les membres de son groupe s'abstiendront sur ce point et justifieront alors leur vote.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Finances dans ses attributions, précise qu'en agissant ainsi, on évite de recourir à l'emprunt et qu'il s'agit d'une exigence de la tutelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, par 16 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE, Echevins, Messieurs Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Philippe MOUTON, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Monsieur Patrick DOMICENT, Madame Claudine BOUCHARD, Conseillers Communaux, et 6 abstentions, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Messieurs André GOBEYN, Eric DEVOS et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, d'approuver les comptes budgétaires et de résultats pour l'exercice 2014, bilan au 31.12.2014 et synthèse analytique.

**8<sup>e</sup> objet : Finances communales. Modifications budgétaires ordinaire n°1 et extraordinaire n°1 de l'exercice 2015. Projets. Examen et vote.**

Monsieur le Président invite Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Finances dans ses attributions, à présenter les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 pour l'exercice 2015.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, intervient comme suit :

*L'objet principal de cette modification budgétaire est d'incorporer les résultats et comptes budgétaires ordinaires et extraordinaires 2014 dans les budgets 2015 pour en fixer la situation budgétaire réelle au 1er janvier 2015.*

Articles budgétaires	Libellés	Prévu au budget initial 2015 (résultat de la dernière modification budgétaire approuvée de 2014)	Modification budgétaire n°1 de 2015	Nouveau résultat après M.B. 1 de 2015 (résultat des comptes budgétaires 2014 = boni/mali au 01/01/2015)
000/951-01.2015 (recette ordinaire)	Boni des exercices antérieurs	9.179.019,21 €	+ 56.474,60 €	+ 9.235.493,81 €uros
000/952-51.2015 (recette extraordinaire)	Boni du service extraordinaire	2.600.450,68 €	- 98.982,91 €	+ 2.501.467,77 €uros



## **Service ordinaire**

Recettes (pages 2 et 3)

A l'article 351/46548.2015, la dotation de 81.262.54 € décidée par la province et qui sera versée en 2015. J'en reparlerai plus loin.

Dépenses (pages 4 à 7)

A l'article 04018/30102.2014 de l'exercice antérieur, un crédit de 148.214.81 € a été prévu, dans le cadre du remboursement au SPF Finances suite à l'arrêt de la cour de cassation favorable à Belgacom.

Article 35102/43501.2015 : la zone de secours nous demandant de lui rétrocéder la dotation provinciale, la somme de 81.262,54 € a été inscrite en dépenses. Cette dépense se fera après consultation des instances provinciales.

Article 77803/33202.2015 : subside exceptionnel à la Régie Foncière (Commémoration 14-18) d'un montant de 89.7450 €.

L'an dernier un projet extraordinaire « Commémorer 14-18 » avait été prévu au budget au niveau des dépenses, rien n'a été engagé et donc reporté, alors qu'au niveau des recettes, un subside de 76.200 €uros a fait l'objet d'un droit constaté du même montant. Afin d'équilibrer ce projet extraordinaire, par le biais de cette modification budgétaire, je vous suggère de prévoir le versement de ce montant au fonds de réserve extraordinaire.

Je reviendrai sur les projets de la Régie Foncière à la fin de mon exposé.

Nouvelle récapitulation des recettes / dépenses ordinaires

	Recettes	Dépenses	Solde
D'après le budget initial ou la précédente modification	33.188.834,47	25.945.971,02	7.242.864,45
Augmentation de crédit (+)	326.173,76	535.504,78	- 209.331,02
Diminution de crédit (+)	- 10.000,00	- 148.494,64	138.494,64
Nouveau résultat	33.505.009,23	26.332.981,16	7.172.028,07

## **Service extraordinaire**

Outre l'incorporation des résultats du compte budgétaire extraordinaire 2014, et comme demandé par Monsieur le Gouverneur, toutes les fiches de travaux et d'investissements extraordinaires en cours ont été passées en revue afin de veiller au strict respect de l'équilibre entre les dépenses effectivement engagées et les voies et moyens envisagés (droits constatés sur subsides à recevoir, prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire, emprunt communal ou emprunt part Région Wallonne).

De plus, deux nouveaux projets extraordinaires – non repris au budget initial extraordinaire 2015 – ont été créés :

-projet n°20150043 : Service d'incendie. Acquisition d'une auto-échelle. Quote-part communale, de 25%, financée par un emprunt communal à contracter. Lettre IBZ (Ministère de l'Intérieur du 13 février 2015) ;

-projet n°20150044 : Eclairage public. Extinction, en heures creuses, en zones rurales, dans le cadre de la prévention d'un black-out : décision du Collège Echevinal du 23.03.2015 – 12ème objet.

Nouvelle récapitulation des recettes / dépenses extraordinaires

	Recettes	Dépenses	Solde
D'après le budget initial ou la précédente modification	13.681.668,91	12.104.141,45	1.577.527,46
Augmentation de crédit (+)	3.262.095,81	1.040.146,33	2.221.949,48
Diminution de crédit (+)	- 2.212.482,91	- 320.000,00	- 1.892.482,91
Nouveau résultat	14.731.281,81	12.824.287,78	1.906.994,03

Je vous demande de bien vouloir accepter ces modifications budgétaires.

Je reviens sur la Régie Foncière : ce matin, nous avons transmis aux membres du C.A. de la Régie le bilan des actions et événements menés dans le cadre des commémorations 14-18.

Comme promis, voici donc le détail des dépenses :

1° Concernant l'aménagement du site « Trêve de Noël » :

Acquisition du terrain : 19.621,55 €

Tranchées et parkings : 100.404,03 €

Dalle, monument et accès : 19.400 € pris en charge par l'UEFA

Aménagements temporaires, mâts, signalétique : 2.680,06 €,

soit un sous-total de 122.705,64 € hors UEFA

2° Cérémonie du 11 décembre inauguration du monument :

Invitations, catering, traduction simultanée, production témoignages radiophoniques, frais de logement, pub, etc... : 21.837,97 €

3° Dialogic (Mr Housiaux)

Factures pour un montant de 130.658,84 €, dont 90.685,84 € ont déjà été honorés.

4° Programme de commémoration mis en place par Comines-Warneton :

Reconstitution (costumes, déplacements, aménagement du chemin : 4.000 €

Marche aux flambeaux : 370,75 €

Concert par la Marine : 2.684,91 €

Projection du film « Joyeux Noël » : 1374,34 €

Concert de chorale : 845 €

Animations : train – lien intersites – guidage : 883 €,

soit un total pour ces commémorations de 11.214,43 €

Total général : 286.416,88 €.

Soutien financier :

Loterie Nationale : 20.334 € (à la Régie) en attente de réception ;

Ministre des Sports : 20.000 € (Régie) : reçus : 16.000 € et en attente de 4.000 € ;

C.G.T. : 12.500 € : pas encore reçus (Régie) ;

Commémorer 14-18 : 50.000 € déjà reçus par la commune + 12.500 € part de la Ville, soit 62.500 € ;

Commémorer 14-18 : 95.250 €, dont nous avons reçu 80% soit 76.200 €, la quote-part de la Ville s'établissant à 31.750 €, le total de ces deux derniers subsides étant de 189.500 €. La Ville a décidé d'octroyer 100.000 € l'an dernier à la Régie, le chiffre inscrit dans la modification budgétaire est de 89.500 €, soit la différence.

Au total sur un montant de 242.334 € de subside promis, la Régie Foncière a reçu 116.000 € (100.000 € reçus de la Ville via le subside Commémorer 14-18 et 16.000 € du Ministre des Sports). La Régie doit encore percevoir des différentes instances 126.334 €, dont 89.500 € de la Ville, dans le cadre de Commémorer 14-18.

Des instances extérieures à la Ville et la Régie, un total de 55.884,00€ doit encore être perçu, soit 36.834 € qui seront versés à la Régie et 19.050 € à la Ville.

Je vous remercie de votre attention. ».

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient comme suit :

« La dénomination "commission fiscale" qui se trouve inscrite dans la description du point 8 de l'ordre du jour désigne-t-elle la réunion de la commission des finances qui s'est déroulée le 4 mai à 17h30 ?

Je regrette que malgré plusieurs demandes de conseillers ou d'échevins pour obtenir des éclaircissements sur les événements de la commémoration 14-18 et la destination exacte des subsides communaux exceptionnels demandés et obtenus à raison déjà de 100 000 euros par la majorité, les indications reçues demeurent fort floues.

A ce titre, les slides illustrant la présentation de Philippe Housiaux demandés par Madame Leeuwerck en séance du 24 novembre lors de l'approbation du procès-verbal du Conseil Communal du 29 octobre (Je fais lecture de l'extrait du procès-verbal en question) n'ont jamais été donnés aux conseillers à ma connaissance. Quoi de plus légitime dans la demande de la conseillère ? Le procès-verbal résume en quelques lignes une présentation d'au moins 30 minutes faite à l'aide de slides par Monsieur Philippe Housiaux de l'entreprise Dialogic.

*Durant la réunion de la commission des finances du 4 mai dernier, il a été question de l'octroi par la ville d'un nouveau subside exceptionnel comme annoncé dans l'ordre du jour : subside de plus de 89.000 euros. Il a été à nouveau demandé une liste détaillée des dépenses prévues pour une telle somme. La liste détaillée n'a pas été fournie durant la séance.*

*Enfin et de manière fort inattendue, Monsieur Housiaux envoie aux élus de la ville un dossier comportant un état des lieux des rencontres préparatoires à l'inauguration du monument UEFA et la présentation qu'il a faite le 29 octobre 2014.*

*Je lis le quatrième paragraphe de cette lettre, à savoir :*

*"Pour votre bonne information nous tenons également à vous signaler que les factures relatives aux prestations de Dialogic n'ont plus été honorées par la Régie Foncière de Comines-Warneton depuis le mois d'octobre 2014. Ces factures n'ont jamais été contestées et sont incontestables. A ce jour, le solde ouvert en nos comptes est de 51094 euros TVAC et intérêts de retard calculés. Cela nous oblige d'ailleurs à procéder par voies de droit pour recouvrer ces sommes."*

*Je conclus ma lecture en signalant que cela fait une drôle d'impression que de recevoir ce genre de courrier.*

*Je pose les questions suivantes :*

*-avez-vous fait un appel d'offre afin de trouver une société qui organise des événements dans le cadre 14-18 ?*

*-avez-vous un contrat qui vous lie à Dialogic ?*

*-avez-vous rédigé un devis en rapport avec les événements organisés par Dialogic ?*

*-les montants que vous devez payer dépassent-ils les prévisions du devis ?*

*Le site internet de la Ville de Comines-Warneton, qui contient presque tous les procès-verbaux des Conseils Communaux, ne fournit pas celui du 29 octobre 2014.*

*Je trouve que c'est aussi étonnant. »*

*Il précise être « sidéré » par la non-sollicitation d'un devis estimatif préalable et précise qu'au vu du manque de précisions sur la destination du subside exceptionnel, son vote sera négatif.*

*Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, attire l'attention des membres de la présente assemblée :*

- sur la récente convocation en urgence pour une réunion du Comité de Direction de la Régie Foncière suite à l'envoi de la lettre de la S.A. DIALOGIC, réunion à laquelle il ne s'est pas présenté ;*
- sur le caractère « autonome » de la Régie Foncière ;*
- sur les dispositions statutaires régissant la Régie Foncière et notamment les délais de convocation des membres de celle-ci aux réunions de la Régie ;*
- sur la confusion faite entre les modifications budgétaires et la question de la subvention à la Régie Foncière ;*
- sur le non-respect par la Régie Foncière des dispositions légales et statutaires (dépôt des comptes, dépôt d'un rapport d'activités annuel et de comptes annuels, convocation de l'Assemblée Générale, ... ) ;*

- sur le « flou artistique » (gros retards dans les procédures, manque total de transparence, ...) qui règne dans et autour de la Régie Foncière et ce, au regard de l'investissement de la Ville dans la Régie de l'ordre d'un million €.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise :

- que la « commission fiscale » correspond bien à la Commission Communale des Finances;
- que la réunion de la Régie Foncière de ce matin était une réunion du Comité de Direction à laquelle étaient invités les membres du Conseil d'Administration ;
- que les explications données à propos de la Régie Foncière ont été demandées lors de la dernière réunion de la Commission des Finances et que les dernières factures de la société Dialogic sont contestées par la Régie Foncière et qu'un détail de celles-ci a été sollicité ;
- qu'en ce qui concerne le fonctionnement de la Régie Foncière, la gestion de celle-ci a été paralysée jusqu'en fin d'année passée des suites de blocages effectués par le réviseur d'entreprises CALLENS, PIRENNE & THEUNISSEN ;
- que le mécanisme de déduction de la TVA pour la construction et l'exploitation du Centre d'Interprétation « Plugstreet » est extrêmement complexe à mettre en place, ce qui a exigé l'appel à un comptable spécialisé dans cette matière ;
- qu'une réunion du Conseil d'Administration de la Régie Foncière sera prochainement convoquée afin de remettre les dossiers « sur les rails » et de se conformer aux dispositions légales et statutaires.

Monsieur le Président précise :

- qu'aucun appel d'offres n'a été lancé et qu'aucun devis n'a été sollicité auprès de la société Dialogic du fait de l'« avantage concurrentiel » dont prétendait pouvoir bénéficier l'administrateur-délégué de la S.A. Dialogic, référence qui avait été reprise dans les slides de présentation en séance du Conseil Communal du 29.10.2014 ;
- que Monsieur Philippe HOUSIAUX avait signalé, lors de la présentation susvisée, que l'UEFA avait pris un engagement de l'ordre de 500.000 € ;
- que l'Union Belge n'a pas honoré sa promesse d'intervention ;
- que l'intervention de la Ville a été sollicitée dans le cadre d'autres projets s'inscrivant dans la Grande Guerre.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, précise que s'agissant de factures d'entreprises à honorer pour services prestés, les membres de son groupe s'abstiendront sur cet objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, par 15 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Messieurs Freddy BAELEN et Didier VANDESKELDE, Echevins, Messieurs Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Monsieur Patrick DOMICENT et Madame Claudine BOUCHARD, Conseillers Communaux et 7 voix contre, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Messieurs Philippe MOUTON, André GOBEYN, Eric DEVOS et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, de prendre la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, souhaite savoir où en est la demande de subside sollicitée par le Conseil d'Administration de l'A.S.B.L. A.G.I.S.C..

Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Echevin ayant notamment les Sports dans ses attributions, précise que la demande est en cours et sera traitée lors d'une prochaine séance du Conseil Communal, après avoir reçu l'avis de la Commission Communale des Finances.

**9<sup>e</sup> objet : RCA (Régie Foncière de Comines-Warneton). Commémoration du centenaire de la première guerre mondiale. Commémorations de la Trêve de Noël de 1914 à Comines-Warneton. Lettre du 21.04.2015 de demande d'un second subside exceptionnel. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, par 15 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Messieurs Freddy BAELEN et Didier VANDESKELDE, Echevins, Messieurs Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Monsieur Patrick DOMICENT, Madame Claudine BOUCHARD, Conseillers Communaux, 6 abstentions, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Messieurs André GOBEYN, Eric DEVOS et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, et 1 voix contre, celle de Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, la résolution suivante :

Voir annexe.

**10<sup>e</sup> objet : Plan d'Investissement Communal (P.I.C.) 2013-2016. Voirie. Marché public de travaux. Asphaltage des voiries communales. Projet remanié. Approbation. Décision.**

Monsieur le Président propose au Conseil d'approuver le projet remanié du marché public de travaux relatifs à l'asphaltage des voiries communales.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, souhaite savoir ce que l'on entend par « projet remanié » et si par rapport à la liste des voiries présentée au Conseil Communal le 22.12.2014, il est question d'ajouter des routes ou des chemins.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président, qui précise que le projet a dû être administrativement modifié en fonction, d'une part, des remarques émises lors de la réunion plénière du 30.03.2015 et, d'autre part, des remarques de Monsieur David DUELZ, Commissaire Voyer au Hainaut Ingénierie Technique, mais que la liste des voiries sur lesquelles des interventions sont sollicitées reste inchangée, et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**11<sup>e</sup> objet : Plan d'Investissement Communal (P.I.C.) 2013-2016. Voirie. Marché public de travaux. Rénovation de dalles de béton. Projet remanié. Approbation. Décision.**

Monsieur le Président propose au Conseil d'approuver le projet remanié du marché public de travaux relatifs à la rénovation de dalles de béton sur des voiries communales.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, souhaite savoir ce que l'on entend par « projet remanié » et si par rapport à la liste des voiries présentée au Conseil Communal le 22.12.2014, il est question d'ajouter des routes ou des chemins.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président, qui précise que le projet a dû être administrativement modifié en fonction, d'une part, des remarques émises lors de la réunion plénière du 30.03.2015 et, d'autre part, des remarques de Monsieur David DUELZ, Commissaire Voyer au Hainaut Ingénierie Technique, mais que la liste des voiries sur lesquelles des interventions sont sollicitées reste inchangée, et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**12<sup>e</sup> objet : Plan d'Investissement Communal (P.I.C.) 2013-2016. Voirie. Marché public de travaux. Pose d'un enduisage. Projet remanié. Approbation. Décision.**

Monsieur le Président propose au Conseil d'approuver le projet remanié du marché public de travaux relatifs à la pose d'un enduisage sur des voiries communales.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, souhaite savoir ce que l'on entend par « projet remanié » et si par rapport à la liste des voiries présentée au Conseil Communal le 22.12.2014, il est question d'ajouter des routes ou des chemins.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président, qui précise que le projet a dû être administrativement modifié en fonction, d'une part, des remarques émises lors de la réunion plénière du 30.03.2015 et, d'autre part, des remarques de Monsieur David DUELZ, Commissaire Voyer au Hainaut Ingénierie Technique, mais que la liste des voiries sur lesquelles des interventions sont sollicitées reste inchangée, et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, quitte la séance.

**13<sup>e</sup> objet : Plan d'Investissement Communal (P.I.C.) 2013-2016. Marché public de travaux. Rénovation de la voirie et de l'égouttage de la rue des Canons à 7780 Comines-Warneton. Projet, cahier spécial des charges, devis, métrés, plans et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation et des critères de sélection. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**14<sup>e</sup> objet : Ancrage communal 2009-2010. Rénovation de l'immeuble sis à 7782 Comines-Warneton, rue d'Armentières, 167/C (ex maison de gendarme). Marché public de travaux. Lot 2 : charpente et menuiserie. Avenant n°2. Approbation. Délégation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**15<sup>e</sup> objet : Ureba exceptionnel 2013. Marché public de travaux. Amélioration énergétique du Centre Culturel de Comines. Isolation des toitures et remplacement d'un lanterneau. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Approbation du cahier spécial des charges, des plans, des métrés et de l'avis de marché. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**16<sup>e</sup> objet : Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.). Marché de travaux. Création et aménagement d'une maison de village à Ten-Brielen. Lot 1 : gros-œuvre. Projet, cahier spécial des charges, devis, métrés, plans, plan de sécurité-santé et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**17<sup>e</sup> objet :** Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.). Marché de travaux. Création et aménagement d'une maison de village à Ten-Brielen. Lot 2 : charpente - menuiserie. Projet, cahier spécial des charges, devis, métrés, plans, plan de sécurité-santé et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**18<sup>e</sup> objet :** Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.). Marché de travaux. Création et aménagement d'une maison de village à Ten-Brielen. Lot 3 : toitures. Projet, cahier spécial des charges, plans, devis, métrés et plan de sécurité-santé. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**19<sup>e</sup> objet :** Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.). Marché de travaux. Création et aménagement d'une maison de village à Ten-Brielen. Lot 4 : HVAC - sanitaires. Projet, cahier spécial des charges, plans, devis, métrés, plan de sécurité-santé et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**20<sup>e</sup> objet :** Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.). Marché de travaux. Création et aménagement d'une maison de village à Ten-Brielen. Lot 5 : électricité. Projet, cahier spécial des charges, plans, devis, plan de sécurité-santé, métrés et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**21<sup>e</sup> objet :** Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.). Marché de travaux. Création et aménagement d'une maison de village à Ten-Brielen. Lot 6 : finitions. Projet, cahier spécial des charges, plans, devis, métrés et plan de sécurité-santé. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**22<sup>e</sup> objet :** Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.). Marché de travaux. Création et aménagement d'une maison de village à Ten-Brielen. Lot 7 : ouvrages extérieurs. Projet, cahier spécial des charges, plans, devis, métrés, plan de sécurité-santé et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Décision.



Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**23<sup>e</sup> objet : Biens immobiliers. Vente de terrains situés Sentier de Gand au Bizet. Décision de principe.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, souhaite savoir ce qu'il en est de la constitution de la Fondation « Val de Lys » dont il a été demandé que le Conseil d'Administration soit ouvert à l'opposition.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise que les statuts de la Fondation sont en cours d'élaboration et que les dispositions en matière de *Community Land Trust* ne permettent la désignation que d'un nombre extrêmement restreint de membres représentant la Ville, qui n'est qu'une partie parmi d'autres des membres de la Fondation.

**24<sup>e</sup> objet : Intercommunale IMIO. Assemblée générale ordinaire du 04.06.2015. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**25<sup>e</sup> objet : Intercommunale Gaselwest. Assemblée générale du 26.06.2015. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**25<sup>e</sup> objet a : Intercommunale IPALLE. Assemblée générale ordinaire du 24.06.2015. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**26<sup>e</sup> objet : Rapport d'activités 2014 de la Commission locale pour l'énergie établie au sein du Centre Public d'Action Sociale de Comines-Warneton. Communication.**

Le Conseil prend acte du rapport d'activités 2014 de la Commission Locale pour l'Energie, établie au sein du C.P.A.S. de Comines-Warneton, communiqué par le C.P.A.S. via son courrier du 20 mars 2015, parvenu le 23 mars 2015 à l'Hôtel de Ville.

Monsieur le Président commente le contenu de ce rapport d'activités et précise qu'en vertu des dispositions des décrets relatifs à l'organisation des marchés régionaux du gaz (décret du 19.12.2002, article 31 quater) et de l'électricité (décret du 12.04.2001, article 33 ter), avant le 31 mars de chaque année, les Commissions locales pour l'énergie doivent adresser au Conseil Communal un rapport faisant état du nombre de convocations de la Commission émises au cours de l'année écoulée, ainsi que la suite qui leur a été réservée.

Il résulte de l'examen de ce rapport d'activités que, durant l'année 2014, la Commission locale pour l'énergie s'est réunie à dix reprises et a été saisie des dossiers suivants :

Electricité :

1. Trois dossiers concernant les arriérés de paiement liés à la fourniture minimale garantie en électricité ;
2. Trente-deux dossiers concernant la perte de statut de client protégé.

Gaz :

- Un dossier concernant les arriérés de paiement liés à la fourniture de gaz auprès du gestionnaire de réseau de distribution ;
- Quinze dossiers concernant les clients protégés qui ne sont plus en mesure d'alimenter leur compteur à budget pendant la période hivernale ;
- Douze dossiers concernant la perte de statut de client protégé.

Monsieur le Président précise que le statut de client protégé permet de bénéficier, d'une part, de certaines « protections » dans le marché libéralisé de l'électricité et du gaz (principalement en cas de difficultés de paiement) et, d'autre part, du tarif social.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil décide :

1. de prendre acte du rapport d'activités 2014 de la Commission locale pour l'énergie établie au sein du C.P.A.S. ;
2. de charger le Secrétariat communal de classer ce rapport d'activités 2014 au dossier ad hoc, dans les archives communales.

**27<sup>e</sup> objet : Régie communale ordinaire Agence de Développement local (A.D.L.). Rapport d'activités 2014. Approbation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**28<sup>e</sup> objet : Personnel communal. A.S.B.L. Jeunes à votre service. Convention de mise à disposition. Approbation. Délégation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, s'interroge, à la lecture du dernier bulletin local d'informations « Vivre à Comines-Warneton » paru à la page 9 relatif à la fermeture probable d'une ligne SNCF Comines-France-Lille, sur la fonction informative ou « de tribune » du bulletin. Elle estime qu'il n'est pas normal qu'un article sollicitant un soutien à une pétition relative à la SNCF s'invite si facilement dans le bulletin local et qu'il est si compliqué au Conseil Communal d'élaborer une motion quand il s'agit de la SNCB.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit de communiquer l'information aux utilisateurs cominois éventuels et qu'en ce qui concerne la motion SNCB, suite à un rendez-vous avec la Ministre Jacqueline GALANT, Ministre Fédérale des Transports, une solution sous forme de coordination entre les horaires de train et les TEC Hainaut va être trouvée à partir du 08.06.2015.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 22.50 heures.

Le Secrétaire,

Le Président,

C. VANYSACKER.

G. DELEU.